

<https://ricochets.cc/Poussiere-de-communes-democratie-atomisee.html>



Poussière de communes, démocratie atomisée

- Les Articles -

Publication date: lundi 24 avril 2017

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

La France compte, à elle seule, près de 40% des communes de l'Union européenne, soit quelque 36 000 communes (Allemagne : 12 196 ; Italie 8 101). La population médiane de la commune française, est de 423 habitants (139 dans la Drôme), contre 2300 en Italie et 11 000 en Belgique. Dans la Drôme, 86 communes comptent moins de 100 habitants et six, seulement, sont peuplées de plus de 10 000 Habitants (Insee).

L'atomisation communale française est-elle une bonne chose pour la démocratie ?

Le dictateur napoléonien ne prisait guère les contre-pouvoirs. Il a donc fait des maires faibles, des communes petites, nombreuses et faciles à soumettre.

Communes si petites qu'il arrive, dans les territoires ruraux, que le foncier soit contrôlé par une ou deux familles. Au sein du conseil municipal, on maquignonne entre soi dans un quasi huis-clos. Passe-droit, arnaque à la Pac, détournement de fonds public... L'omerta joue à plein.

L'atomisation communale française est-elle une bonne chose pour la démocratie ?

Le dictateur napoléonien ne prisait guère les contre-pouvoirs. Il a donc fait des maires faibles, des communes petites, nombreuses et faciles à soumettre.

Tous les élus ne seraient pas pourris. Seules les élites politiques le sont : le scandale public chaque jour le montre un peu plus. Marianne pue du bec ; mais elle a aussi les dessous sales.

L'hexagone compte de florissantes multinationales, dans des secteurs essentiels à la vie publique : eau, énergie, assainissement... Déraisonnablement puissantes, elles constituent de véritables cancers x métastasés au coeur de la démocratie. C'est pour elles une friandise que de rouler dans la farine des édiles, trop faibles, trop petits, trop nombreux, dépourvus de l'expertise et du poids politique nécessaires pour résister à leur hégémonie néo-féodale.

Il est encore un autre lieu où l'inflation communale se révèle nuisible à la démocratie : le Sénat. Les édiles municipaux sont grands-électeurs à la Chambre « haute » : ils constituent 95 % du collège électoral (162 00 grands électeurs). Or la démographie des conseils municipaux, spécialement ceux issus des plus petites communes, est fortement biaisée au profit de retraités aisés. Ceci au détriment des jeunes et des actifs. Ces éléments pèsent fortement sur la vitalité de notre démocratie, sur sa capacité à relever les défis de la modernité.

Réduire le nombre de communes, accroître leur population, c'est bien renforcer la démocratie. C'est permettre l'existence en leur sein de véritables contre-pouvoirs. C'est leur donner la capacité de mieux résister à l'avidité sans frein des multinationales, de mieux défendre leur population face à l'Etat. C'est faire sauter le verrou rétrograde du Sénat. C'est encore améliorer le statut de l'élu, grâce à de meilleures rémunérations, permises par la réduction de leur nombre, autorisant ainsi le rajeunissement et la diversification sociale des édiles.

Les regroupements de communes, objectera-t-on, vont dans ce sens. En réalité, on ne fait qu'ajouter chaque fois une couche de plus au mille-feuilles. La démocratie n'en sort pas grandie, mais bien diminuée.

Enfin, dans une perspective de révision et de progrès constitutionnels, seules des communes suffisamment peuplées permettront que s'expriment pleinement les avantages multiples du tirage au sort de la représentation politique.

Etienne Maillet